

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-BLAISE-SUR-RICHELIEU

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Est par la présente donné par la soussignée, secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, QUE:

Lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui se tiendra le 5 aout 2020, le premier projet de règlement no. 517-20 modifiant le règlement de lotissement no. 349-07 sera adopté, s'il y a lieu. La séance aura lieu à 19h30 à la salle du Conseil située au 795, rue des Loisirs à Saint-Blaise-sur-Richelieu.

Le projet de règlement 517-20 est disponible pour consultation au bureau de la municipalité.

Ce règlement entrera en vigueur selon la loi.

Donné à Saint-Blaise-sur-Richelieu ce vingt-neuvième jour de juillet deux mille vingt.

La secrétaire-trésorière et directrice-générale,

Sophie Loubert

Certificat de publication (règlement no. 517-20)

Je, soussignée, résidant à Saint-Jean-sur-Richelieu, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié cet avis en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil entre 16 h 00 et 17 h 00, le 29^e jour de juillet 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce vingt-neuvième jour de juillet deux mille vingt.

La secrétaire-trésorière et directrice-générale,

Sophile Loubert